



**COMMUNICATION EN CONSEIL DES MINISTRES RELATIVE
A LA SITUATION DES OPERATIONS DE PASSATION DES
MARCHES PUBLICS A FIN MARS 2016**

INTRODUCTION

Le budget de l'Etat de l'année 2016 s'équilibre en recettes et en dépenses à 5813,3 milliards contre 5196 milliards en 2015, soit une hausse de 12%. La part de ce budget soumise à la passation des marchés publics est estimée à 1391,4 milliards, *représentant 24% du budget voté.*

Ces crédits seront exécutés dans un nouveau contexte marqué par la réforme des modalités de contractualisation. Cette réforme prescrit aux acheteurs publics un seuil de référence fixé à 100 millions à partir duquel les procédures classiques de passation de marchés s'appliquent et en-dessous duquel de nouvelles procédures, simplifiées et adaptées aux petites commandes sont mises en œuvre. L'ensemble du dispositif vise à renforcer la transparence dans le processus de la commande publique et la célérité dans le traitement des dossiers en vue d'une meilleure absorption des dotations budgétaires allouées aux services dépeniers.

La présente communication s'articule autour des points suivants :

- situation de la planification des lignes à marchés et de la gestion des opérations à fin mars 2016 ;
- situation des délais d'exécution des marchés à fin mars 2016 ;
- mesures prises pour l'amélioration de l'efficacité de la passation des marchés publics ;
- perspectives pour la gestion 2016.

I. SITUATION DE LA PLANIFICATION ET DE LA GESTION DES OPERATIONS À FIN MARS 2016

1.1. Lignes budgétaires soumises à la passation des marchés

A fin mars 2016, le nombre de lignes budgétaires soumises à la passation des marchés est de 44 348 lignes budgétaires (cf. tableau 1). Comparativement à fin mars 2015 (1568 lignes budgétaires), le nombre de lignes budgétaires a été multiplié par 28.

Cette augmentation du nombre de lignes budgétaires à marchés est le fait de l'application du décret n°2015-525 du 15 juillet 2015 modifiant le décret n°2009-259 du 06 août 2009 portant Code des marchés publics qui soumet toute commande publique à marché. En effet, la notion de seuil d'obligation de passer des marchés est désormais remplacée par celle de **seuils de référence** fixé à 100 millions pour l'ensemble des entités hormis les collectivités décentralisées dont le seuil demeure à 30 millions. Les commandes de montants inférieurs au seuil de référence faisant l'objet de procédures simplifiées de passation de marchés.

L'ensemble des lignes budgétaires à marchés a une dotation de 1391,5 milliards FCFA (cf. tableau 1), en baisse par rapport à fin mars 2015 où elle a été à 1688,6 milliards FCFA.

En nombre, les procédures simplifiées représentent 98,1% des lignes à marchés et en valeur, 8,1% du montant total des lignes à marchés. Les lignes dont la dotation est égale ou supérieure au seuil de référence représentent 1,9% en nombre et 91,9% en valeur (Cf. Tableau n°1).

Tableau n°1 : Structure de la part du budget 2016 soumise à marchés par type de structure selon les types de procédures

TYPE STRUCTURE	Procédures Simplifiées PSC + PSL + PSO				Procédures classiques				TOTAL GENERAL	
	Moins de 100 Millions				Plus de 100 Millions				NB	Montant
	NB	%NB	Montant	%Mt	NB	%NB	Montant	%Mt		
Administration Centrale	41 508	98,9	79 775 896 089	8,8	461	1,1	826 210 796 885	91,2	41 969	905 986 692 974
Etablissements Publics Nationaux	1 181	89,6	23 210 098 086	19,4	137	10,4	96 244 750 508	80,6	1 318	119 454 848 594
Collectivités territoriales	632	87,2	4 016 338 440	35,0	93	12,8	7 462 141 552	65,0	725	11 478 479 992
Sociétés d'Etat	180	53,6	5 492 293 299	1,5	156	46,4	349 078 912 210	98,5	336	354 571 205 509
TOTAL GENERAL	43 501	98,1	112 494 625 914	8,1	847	1,9	1 278 996 601 155	91,9	44 348	1 391 491 227 069

Source: DMP

Sur l'ensemble de ces lignes budgétaires, 94,6% du nombre total des lignes budgétaires et 65,1% de la dotation totale concernent des dotations de l'administration centrale. (Cf. tableau 2).

Tableau n°2 : Répartition des lignes soumises à marchés par type d'entité

TYPE STRUCTURE	Procédures Simplifiées PSC + PSL + PSO				Procédures classiques				TOTAL GENERAL			
	Moins de 30 Millions				>=100 Millions				NB	%NB	Montant	%Mt
	NB	%NB	Montant	%Mt	NB	%NB	Montant	%Mt				
Administration Centrale	41 508	95,4	79 775 896 089	70,9	461	54,4	826 210 796 885	64,6	41 969	94,6	905 986 692 974	65,1
Etablissements Publics Nationaux	1 181	2,7	23 210 098 086	20,6	137	16,2	96 244 750 508	7,5	1 318	3,0	119 454 848 594	8,6
Collectivités territoriales	632	1,5	4 016 338 440	3,6	93	11,0	7 462 141 552	0,6	725	1,6	11 478 479 992	0,8
Sociétés d'Etat	180	0,4	5 492 293 299	4,9	156	18,4	349 078 912 210	27,3	336	0,8	354 571 205 509	25,5
TOTAL GENERAL	43 501	100,0	112 494 625 914	100,0	847	100,0	1 278 996 601 155	100,0	44 348	100,0	1 391 491 227 069	100,0

Source: DMP

1.2. Planification et mise en exécution des lignes soumises à marchés

A fin mars 2016, sur 44 348 lignes, 401 lignes ont fait l'objet de programmation détaillée dans le Plan de Passation des Marchés (PPM), pour un montant de 268,4 milliards, représentant respectivement 1% en nombre et 19,3% en valeur contre 37,6% et 70,9% en mars 2015 (cf. tableau 3). Cette baisse du taux de planification s'explique d'une part par la forte augmentation des lignes soumises à marchés et d'autre part par les difficultés rencontrées par certaines autorités contractantes dans l'application des nouvelles procédures simplifiées de passation.

Tableau n°3 : Répartition des lignes soumises à marchés par type d'entité à fin mars 2016

Type de structure	Lignes à marchés PSL, PSO, Procédures classiques				Lignes planifiées			
	Nombre	%	Dotation (FCFA)	%	Nombre	%	Dotation (FCFA)	%
Administration centrale	41 969	94,6	905 986 692 974	65,1	228	56,9	218 335 351 473	81,3
Etablissements Publics Nationaux	1 318	3,0	119 454 848 594	8,6	157	39,2	46 247 925 587	17,2
Collectivités territoriales	725	1,6	11 478 479 992	0,8	15	3,7	1 254 758 000	0,5
Sociétés d'Etat	336	0,8	354 571 205 509	25,5	1	0,2	2 600 000 000	1,0
TOTAL	44 348	100,0	1 391 491 227 069	100,0	401	100,0	268 438 035 060	100,0

Source: DMP

Les Plans Généraux de Passation des Marchés Publics (PGPM) consolidés par la Direction des Marchés Publics (DMP) au 31 mars 2016 portent sur un total de 560 opérations (cf. tableau 4).

Au premier trimestre 2016, ce sont 410 opérations inscrites au PPM, soit 73,2% des opérations du PGPM qui ont été validées par la DMP contre 99,8% en 2015, soit une baisse de 26,6 points.

En application des dispositions de l'article 18 du Code des marchés publics, le PGPM et le PPM sont diffusés dans le Bulletin Officiel des Marchés Publics (BOMP) et sur les sites internet du Ministère auprès du Premier Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat « www.budget.gouv.ci » et de la DMP « www.marchespublics.gouv.ci ».

Le tableau 4 ci-après indique que 378 dossiers d'appels d'offres (DAO) ont été examinés et validés par la DMP à fin mars 2016, contre 513 pour la même période en 2015. Cette baisse s'explique par l'entrée en vigueur du seuil de référence. En effet, les DAO pour les commandes inférieures à 100 millions, ne sont plus soumis à la validation de la DMP.

Tableau n°4 : Répartition des lignes à marchés ayant fait l'objet de planification à fin mars 2016

Trimestre 1	Nombre				Avis d'Appel Offres publiés					
	Lignes à marchés	Lignes		Opérations planifiées dans le SIGMAP	Total de DAO reçus	Travaux	Fournitures	Prestations courantes	Services	TOTAL AAO publiés
		PGPM	PPM							
2016	44 348	560	410	401	378	165	121	64	28	378
2015	1568	1406	1403	589	513	211	198	82	22	513
Ecart	+42 780	-846	-993	-188	-135	-46	-77	-18	+6	-135

Source : DMP

1.3. Marchés approuvés à fin mars 2016

La valeur totale des marchés approuvés à fin mars 2016 s'élève à 176,5 milliards (cf. tableau 5), en hausse de 56,6% par rapport à fin mars 2015 où elle s'était établie à 112,7 milliards. Cela s'explique par le niveau important de marchés de travaux passés sur la période qui représente 91,6% en valeur du total des marchés approuvés (Cf. graphique n°2).

Tableau n°5 : Répartition des marchés approuvés par mode de passation à fin mars 2016

MODE	Mars 2014				Mars 2015				Mars 2016			
	NB	%	MONTANT (FCFA)	%	NB	%	MONTANT (FCFA)	%	NB	%	MONTANT (FCFA)	%
Appels d'offres ouverts	59	64,1	41 447 864 908	80,8	165	45,6	21 211 429 788	18,8	55	43,7	135 103 770 215	76,5
Appels d'offres restreints	10	10,9	2 641 388 268	5,2	51	14,1	43 142 783 754	38,3	31	24,6	2 213 235 662	1,3
Sous total procédures concurrentielles	69	75,0	44 089 253 176	86,0	216	59,7	64 364 213 542	57,1	86	68,3	137 317 006 877	77,8
Marchés de gré à gré	7	7,6	3 051 838 198	6,0	82	22,6	34 877 412 556	30,9	7	5,6	33 567 033 553	19,0
Avenants	5	5,4	1 354 356 500	2,6	19	5,2	2 020 579 530	1,8	25	19,8	1 694 436 509	1,0
Conventions	5	5,4	2 500 573 708	4,9	23	6,4	7 647 953 751	6,8	7	5,5	3 401 437 892	1,9
Lettres de commande valant marchés	6	6,5	260 649 996	0,5	22	6,1	3 794 887 067	3,4	1	0,8	514 835 003	0,3
Sous total procédures non concurrentielles	23	25,0	7 167 418 402	14,0	146	40,3	48 340 832 904	42,9	40	31,7	39 177 742 957	22,2
TOTAL	92	100	51 256 671 578	100	362	100	112 695 046 446	100	126	100,0	176 494 748 834	100,0

Source: DMP

À fin mars 2016, les marchés passés par **appels d'offres ouverts** représentent en valeur 135,1 milliards soit **76,5%** du montant des marchés approuvés et en nombre 55 soit **43,7%** du total des marchés, contre respectivement 21,2 milliards représentant **18,8%** et en nombre 165 correspondant à **45,6%** à fin mars 2015.

Le montant des marchés passés par **appels d'offres restreints** s'élève à 2,2 milliards, soit **1,3%** du montant total des marchés approuvés, contre 38,3 milliards au premier trimestre 2015.

Les deux (2) procédures concurrentielles cumulent ainsi **77,8%** du montant des marchés approuvés.

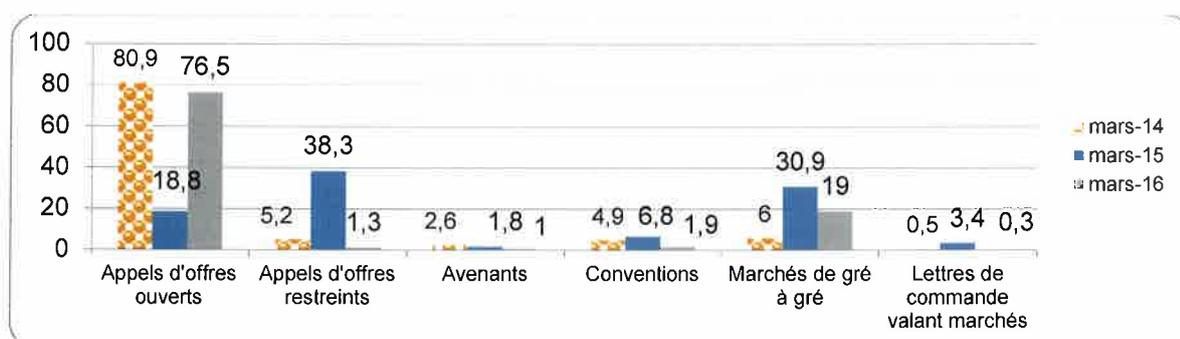
Quant aux **marchés de gré à gré**, ils se situent à 5,6% en nombre et à **19%** en valeur du total des marchés approuvés contre respectivement 22,6% et **30,9%** à fin mars 2015.

En ce qui concerne le **Programme Présidentiel d'Urgence (PPU)**, les opérations résiduelles portent sur des procédures engagées en fin d'exercice 2015 qui ne sont pas encore au stade de l'approbation. D'autres opérations portent sur des marchés résiliés et relancés, dont l'approbation interviendra après fin mars 2016.

Au titre de l'exécution du **Contrat de Désendettement et de Développement (C2D)**, trois (3) marchés ont été approuvés pour un montant de 1,7 milliard au premier trimestre 2016, représentant 1% du montant total des marchés approuvés. Ces marchés sont essentiellement des conventions.

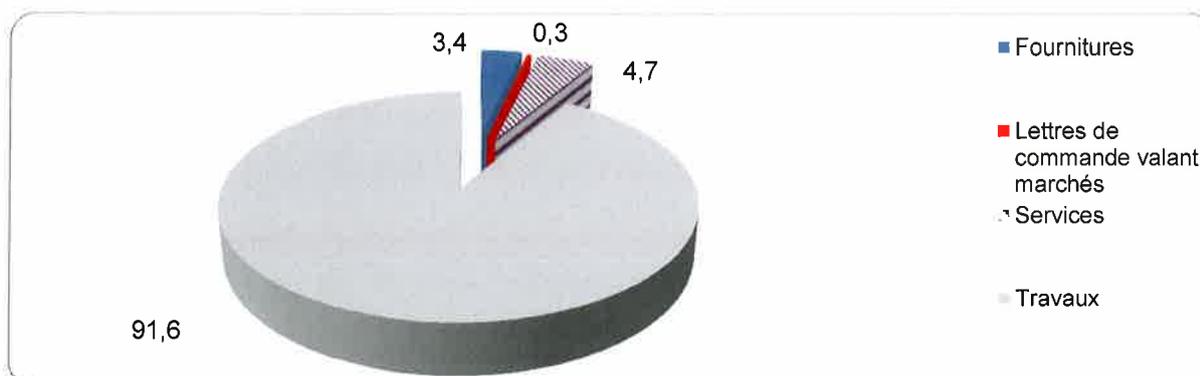
Les graphiques ci-dessous présentent les marchés approuvés par mode de passation¹

Graphique n°1 : Répartition des marchés approuvés par mode de passation à fin mars 2014, 2015 et 2016 (en % des montants)



Source : DMP

Graphique n°2 : Répartition des marchés approuvés par type de marchés à fin mars 2016 (en % des montants)



Source : DMP

¹Cf. Annexes 1 et 2 pour le détail par institutions et ministères

II. SITUATION DES DELAIS DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS À FIN MARS 2016

2.1. Mécanisme de suivi des délais

Le Comité de suivi des délais, mis en place par arrêté n°068/MPMB/CAB du 21/02/2014, poursuit sa mission de veille et d'alerte. Cinq (5) courriers de relance ont été adressés à trois (3) structures sous tutelle qui enregistrent des dépassements des délais en vigueur aux différentes étapes de la procédure au cours du premier trimestre 2016 contre 57 à fin mars 2015. Cette réduction du nombre de courriers de relance est essentiellement due aux changements des seuils de validation a priori de la DMP et des seuils d'approbation des marchés des autorités contractantes qui ont contribué à une forte baisse du nombre de marchés suivis directement par la DMP.

2.2. Situation des délais observés à fin mars 2016

A fin mars 2016, aucune opération initiée en 2016 n'a pu atteindre le stade d'approbation. Toutefois, les délais suivants ont été observés aux différentes étapes retracées dans le tableau 6 ci-dessous. Le délai moyen global jusqu'à la délivrance de l'Avis de Non Objection (ANO) par la DMP est de 77,8 jours, soit un dépassement de 20,8 jours au délai réglementaire qui est de 57 jours au stade du traitement des ANO.

Tableau n°6 : Récapitulatif des délais de passation par étape intermédiaires à fin mars 2016

Étapes	Délais réglementaires (en jours)	Délais moyens (en jours)
Traitement des dossiers d'appels d'offres (DAO)	11	12,4
Publication ou programmation des avis d'appels d'offres	30	37,0
Travaux de la COJO	8	6,5
Demande d'Avis de Non Objection (ANO)	3	11,5
Traitement des ANO	5	10,3
Délai global partiel	57	77,8

Source: DMP

Néanmoins, des opérations initiées au cours de la gestion 2015 et approuvées au premier trimestre 2016, ont permis d'évaluer le délai de passation des marchés pour quatre (4) institutions et ministères (cf. tableau 7). Les délais moyens observés à chaque étape de la passation se présentent comme suit :

Tableau n°7 : Récapitulatif des délais de passation par étape à fin mars 2016 des opérations résiduelles de la gestion 2015

Étapes	Délais réglementaires (en jours)	Délais moyens (en jours)
Traitement des dossiers d'appels d'offres (DAO)	11	9,7
Publication ou programmation des avis d'appels d'offres	30	28,4
Délai moyen entre l'ouverture des plis et l'approbation du marché	44	114,1
Notification de l'approbation des marchés	3	-
Délai global moyen de passation de marchés	88	152,2

Source: DMP

Le délai global moyen de passation de ces marchés est donc de **152,2 jours** contre **88** prescrits, ce qui représente un dépassement de **64,2 jours**. Le délai de passation le plus court est de **80 jours** et le plus long de **195,2 jours** pour l'ensemble des structures ayant déroulé toute la procédure. Ces longs délais s'expliquent par la fermeture des systèmes d'informations budgétaires (SIGFiP et SIGMAP) en fin d'exercice, dans l'attente de la mise en place de nouveaux crédits budgétaires devant permettre la poursuite des opérations de contractualisation.

À l'analyse et de façon récurrente, il convient de noter par ordre d'importance, que le délai moyen des travaux de la Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres (COJO) (39,3 jours contre 8 jours réglementaires), la signature de l'attributaire du marché (32,9 jours contre 3 jours réglementaires), le délai de signature de l'autorité contractante et de numérotation du marché sont les plus longs (23,6 jours contre 5 jours réglementaires).

Au-delà des points de faiblesses susvisés, des efforts doivent être faits pour améliorer les délais au niveau de la transmission des demandes d'Avis de Non Objection (ANO) par les autorités contractantes et leur traitement par la DMP.

III. MESURES PRISES POUR L'AMELIORATION DE L'EFFICACITE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

3.1. Renforcement du cadre réglementaire

Dans le cadre de l'amélioration du dispositif réglementaire de passation des marchés publics, le Ministre auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat, a pris l'arrêté n°112/MPMBPE/DGBF/DMP du 08 mars 2016 portant procédures concurrentielles simplifiées. Cet arrêté définit les procédures de passation des marchés publics pour les dépenses en-dessous des seuils de référence.

Ainsi:

- la Procédure Simplifiée de demande de Cotation (PSC) pour les dotations inférieures à 30 millions. Cette dernière présente deux modalités que sont les PSC dont le montant est inférieur à 10 millions et les PSC dont le montant est compris entre 10 millions et inférieur à 30 millions ;
- la Procédure Simplifiée à compétition Limitée (PSL) pour les dotations comprises entre 30 millions et inférieures à 60 millions et ;
- la Procédure Simplifiée à compétition Ouverte (PSO) pour les dotations d'au moins 60 millions et inférieure à 100 millions.

3.2. Renforcement des outils de gestion

L'institution de nouvelles procédures requiert la mise en place de nouveaux outils de gestion pour accompagner les gestionnaires de crédits. Ainsi, la Direction des Marchés Publics a élaboré trois (3) formulaires de cotation et de sélection, trois (3) dossiers de consultation allégés adaptés aux nouvelles modalités d'acquisition et un (01) guide de procédures simplifiées composé de cinq (05) fascicules qui couvrent l'ensemble des modalités d'acquisition en procédures simplifiées.

Ces nouveaux supports destinés aux acteurs opérationnels sont disponibles sur le site de la DMP (<http://www.marchespublics.gouv.ci>).

3.3. Renforcement des capacités

Au premier trimestre 2016, des sessions d'information et de formation sur les nouvelles procédures ont visé les acteurs publics et privés du système de passation des marchés.

Au total, 1263 acteurs ont été formés par la DMP au cours de ce premier trimestre (Cf. annexe n°7).

Au niveau de l'appui technique, les cadres du Secrétariat Général du Gouvernement ont été formés à l'élaboration de dossiers de consultation.

En ce qui concerne les cadres et agents de la DMP y compris ceux exerçant en régions des séances de mise à niveau ont porté sur les thèmes suivants :

- appropriation du dossier d'appel d'offres pour une correction plus efficace ;
- appropriation des nouvelles mesures de passation des marchés publics ;
- actualisation et révision des prix dans les marchés publics.

3.4. Organisation des séances d'information sur les marchés publics

Des conférences de rentrée budgétaire sur les marchés publics ont été organisées par la DMP à l'endroit des Directeurs des Affaires Financières des ministères et Coordonnateurs des projets, des Directeurs Généraux des Sociétés d'Etat, des Ordonnateurs des Établissements Publics Nationaux (EPN), des Contrôleurs Financiers et Budgétaires, des Ordonnateurs des communes et Districts d'Abidjan, les Services déconcentrés de la Direction Générale du Budget et des Finances et les Agents comptables des EPN et Payeurs des communes du District d'Abidjan.

Ces rencontres qui se sont déroulées du 02 février au 1^{er} mars 2016 ont permis la mise à niveau des acteurs des marchés publics pour une bonne gestion de leurs crédits.

IV. PERSPECTIVES POUR LA GESTION 2016

Pour les trois trimestres à venir de l'année 2016, des actions en vue d'une amélioration continue du système de passation des marchés publics seront menées.

Il s'agit notamment des actions ci-après :

- le démarrage de la dématérialisation des marchés publics par le traitement en ligne de l'ensemble des processus de la Direction des Marchés Publics afin de réduire de façon significative les délais de passation des marchés.
- le contrôle de l'application effective de l'article 18 du Code des marchés publics relativement aux Plans Généraux de Passation de Marchés (PGPM) et aux Plans de Passation de Marchés (PPM);
- la poursuite et la vulgarisation auprès des autorités contractantes des nouvelles dispositions et des nouveaux outils de gestion ;
- la poursuite de la mise en place des Cellules de passation des marchés ;
- la poursuite de la formation et le renforcement des capacités des acteurs des marchés publics.

CONCLUSION

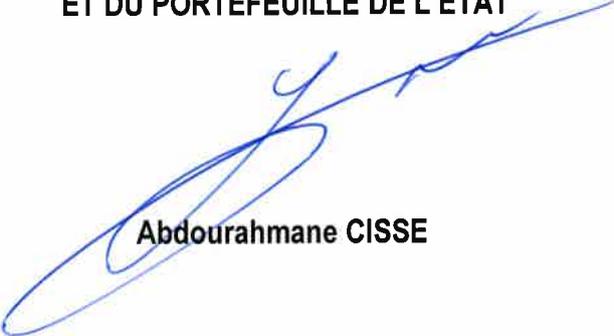
La mise en œuvre des procédures d'acquisition des biens et services au premier trimestre 2016 fait apparaître une lente appropriation du nouveau dispositif, impactant ainsi sur le rythme de passation des marchés sur la période. Toute chose qui explique les longs délais observés dans le processus de passation des marchés.

La mise en œuvre d'une stratégie vigoureuse de renforcement de capacités des acteurs, a permis une nette amélioration dans l'appropriation des nouvelles mesures et permettra de ce fait un accroissement du taux d'exécution des crédits faisant objet de passation de marchés. Les actions de vulgarisation seront poursuivies et renforcées.

En ce qui concerne les marchés de gré à gré, des efforts ont été consentis ramenant ainsi le taux des marchés de gré à gré à **19%** de la valeur totale des marchés approuvés contre **30,9%** à fin mars 2015. Cette tendance devra être maintenue et améliorée tout au long de cette gestion budgétaire 2016.

Telle est l'économie de la présente communication relative à la situation des opérations de passation des marchés publics à fin mars 2016, soumise à l'adoption du Conseil des Ministres.

**LE MINISTRE AUPRES DU PREMIER MINISTRE,
CHARGE DU BUDGET
ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT**



Abdourahmane CISSE

LISTE DES ANNEXES

- Annexe1-** Synthèse des marchés approuvés par mode de passation, par institution et ministère
- Annexe2-** Synthèse des marchés approuvés par type de marchés, par institution et ministère
- Annexe3-** Classement des structures recourant aux marchés de gré à gré
- Annexe4-** Point des délais de passation de marchés
- Annexe5-** Point des courriers de relance
- Annexe6-** Procédures simplifiées et procédure normale
- Annexe7-** Situation sur les activités de formation et de renforcement de capacités



Annexe 1

MARCHES PAR MODE DE PASSATION PAR INSTITUTION ET MINISTERE

Gestion : 2016

Du : 01/01/2016

Au : 31/03/2016

INSTITUTION / MINISTERE	TOTAL		A00		AOR		GAG		LCVM		CONV		AVE	
	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%
MINISTRE DES INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES	28	22,2%	13	23,6%	0	0,0%	2	28,6%	0	0,0%	0	0,0%	13	52,0%
MINISTRE DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT SOCIAL	163 586 665 593	92,7%	130 324 184 326	96,5%	0	0,0%	31 622 649 372	94,2%	0	0,0%	0	0,0%	1 639 831 895	96,8%
PRIMAIRE ET SERVICES RATTACHES	1	0,8%	0	0,0%	0	0,0%	1	14,3%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
MINISTRE AUPRES DU PREMIER MINISTRE CHARGE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES	808 153 181	0,5%	0	0,0%	0	0,0%	808 153 181	2,4%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
MINISTRE AUPRES DU PREMIER MINISTRE CHARGE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES	3	2,4%	1	1,8%	0	0,0%	1	14,3%	0	0,0%	0	0,0%	1	4,0%
MINISTRE AUPRES DU PREMIER MINISTRE CHARGE DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT	531 041 500	0,3%	47 025 000	0,0%	0	0,0%	475 569 000	1,4%	0	0,0%	0	0,0%	8 447 500	0,5%
MINISTRE AUPRES DU PREMIER MINISTRE CHARGE DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT	13	10,3%	12	21,8%	0	0,0%	1	14,3%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
MINISTRE AUPRES DU PREMIER MINISTRE CHARGE DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT	1 385 810 562	0,8%	985 810 562	0,7%	0	0,0%	400 000 000	1,2%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
MINISTRE AUPRES DU PREMIER MINISTRE CHARGE DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT	8	6,3%	0	0,0%	1	3,2%	2	28,6%	1	100,0%	3	42,9%	1	4,0%
MINISTRE AUPRES DU PREMIER MINISTRE CHARGE DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT	1 495 401 395	0,8%	0	0,0%	35 500 000	1,6%	260 662 000	0,8%	514 835 003	100,0%	684 404 392	20,1%	0	0,0%
MINISTRE DE LA PROMOTION DE LA JEUNESSE, DE L'EMPLOI DES JEUNES ET DU SERVICE CIVIQUE	2	1,6%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	2	28,6%	0	0,0%
MINISTRE DE LA JUSTICE	1 490 354 500	0,8%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1 490 354 500	43,8%	0	0,0%
MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL	1	0,8%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	14,3%	0	0,0%
	965 924 000	0,5%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	965 924 000	28,4%	0	0,0%
	11	8,7%	10	18,2%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	14,3%	0	0,0%
	2 734 498 000	1,5%	2 473 743 000	1,8%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	260 755 000	7,7%	0	0,0%

MARCHES PAR MODE DE PASSATION PAR INSTITUTION ET MINISTERE

INSTITUTION / MINISTERE	TOTAL		A00		AOR		GAG		LCVM		CONV		AVE	
	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%
	MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT	%
MINISTRE DELEGUE AUPRES DE LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE, CHARGE DE LA DEFENSE	1	0,8%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1	4,0%
MINISTRE DE L'ECONOMIE NUMERIQUE ET DE LA POSTE	2	1,5%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	2	8,0%
MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA PROTECTION SOCIALE	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
MEDIATURE	2	1,6%	0	0,0%	2	6,5%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
MINISTRE DE LA SALUBRITE URBAINE ET DE L'ASSAINISSEMENT	2	1,6%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
MINISTRE DE L'INDUSTRIE ET DES MINES	2	1,6%	51 379 935	3,6%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
COUR SUPREME	2	1,6%	0	0,0%	2	6,5%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
PARQUET GENERAL	2	1,6%	0	0,0%	2	6,5%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	1	0,8%	0	0,0%	1	3,2%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
CONSEIL CONSTITUTIONNEL	1	0,8%	0	0,0%	1	3,2%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
MINISTRE DU COMMERCE	3	2,4%	0	0,0%	3	9,7%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
		0,1%	0	0,0%	153 000 000	6,9%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
			37 526 596	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	37 526 596	2,2%
			8 630 518	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	8 630 518	0,5%
			40 000 000	0,0%	0	0,0%	40 000 000	1,8%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
			51 379 935	0,0%	2	3,6%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
			65 000 000	0,0%	0	0,0%	65 000 000	2,9%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
			71 373 720	0,0%	0	0,0%	71 373 720	3,2%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
			97 367 269	0,1%	0	0,0%	97 367 269	4,4%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
			105 000 000	0,1%	0	0,0%	105 000 000	4,7%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
			120 000 000	0,1%	0	0,0%	120 000 000	5,4%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
			153 000 000	0,1%	0	0,0%	153 000 000	6,9%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%



Annexe 1

SIGMAP

MARCHES PAR MODE DE PASSATION PAR INSTITUTION ET MINISTERE

INSTITUTION / MINISTERE	TOTAL		AOO		AOR		GAG		LCVM		CONV		AVE	
	NB	MONTANT	NB	MONTANT	NB	MONTANT	NB	MONTANT	NB	MONTANT	NB	MONTANT	NB	MONTANT
MINISTRE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'URBANISME	3	287 162 447	3	287 162 447	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
MINISTRE DE LA SANTE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE	12	329 709 756	3	104 667 383	4	225 042 373	0	0	0	0	0	0	5	0
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	5	391 356 575	3	200 156 575	2	191 200 000	0	0	0	0	0	0	0	0
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	4	583 784 000	2	503 784 000	2	80 000 000	0	0	0	0	0	0	0	0
MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'INTERIEUR ET DE LA SECURITE	15	1 155 609 287	6	125 856 987	9	1 029 752 300	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	126	176 494 748 834	55	135 103 770 215	31	2 213 235 662	7	33 567 033 553	1	514 835 003	7	3 401 437 892	25	1 694 436 509
			100,0%	76,5%	24,6%	1,3%	5,6%	19,0%	0,8%	0,3%	5,6%	1,9%	19,8%	1,0%



Annexe 2

SIGMAP

REPARTITION PAR TYPES MARCHES PAR INSTITUTION ET MINISTERE

Gestion : 2016

Du : 01/01/2016

Au : 31/03/2016

INSTITUTION / MINISTRE	TOTAL		TRAVAUX		FOURNITURES		PRESTATIONS		LCVM		CONV		CNC	
	NB	MONTANT	NB	MONTANT	NB	MONTANT	NB	MONTANT	NB	MONTANT	NB	MONTANT	NB	MONTANT
MINISTRE DES INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES	28	163 586 665 593	20	160 692 471 764	1	1 231 582 500	7	1 662 611 329	0	0	0	0	0	0
		22,2%		57,1%		2,1%		19,4%						
		92,7%		99,4%		20,8%		33,9%						
MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL	11	2 734 498 000	0	0	10	2 473 743 000	0	0	0	0	1	260 755 000	0	0
		8,7%		0,0%		41,7%		0,0%						
		1,5%		0,0%		0,0%		0,0%						
MINISTRE AUPRES DU PREMIER MINISTRE CHARGE DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT	8	1 495 401 395	0	0	0	0	4	296 162 000	1	514 835 003	3	684 404 392	0	0
		6,3%		0,0%		0,0%		11,1%						
		0,8%		0,0%		0,0%		6,0%						
MINISTRE DE LA PROMOTION DE LA JEUNESSE, DE L EMPLOI DES JEUNES ET DU SERVICE CIVIQUE	2	1 490 354 500	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1 490 354 500	0	0
		1,6%		0,0%		0,0%		0,0%						
		0,8%		0,0%		0,0%		0,0%						
MINISTRE AUPRES DU PREMIER MINISTRE CHARGE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES	13	1 385 810 562	0	0	0	0	13	1 385 810 562	0	0	0	0	0	0
		10,3%		0,0%		0,0%		36,1%						
		0,8%		0,0%		0,0%		28,3%						
MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'INTERIEUR ET DE LA SECURITE	15	1 155 609 287	6	125 856 987	9	1 029 752 300	0	0	0	0	0	0	0	0
		11,9%		17,1%		19,1%		0,0%						
		0,7%		0,1%		17,4%		0,0%						
MINISTRE DE LA JUSTICE	1	965 924 000	0	0	0	0	0	0	0	0	1	965 924 000	0	0
		0,8%		0,0%		0,0%		0,0%						
		0,5%		0,0%		0,0%		0,0%						



Annexe 2

SIGMAP

REPARTITION PAR TYPES MARCHES PAR INSTITUTION ET MINISTERE

INSTITUTION / MINISTRE	TOTAL		TRAVAUX		FOURNITURES		PRESTATIONS		LCVM		CONV		CNC	
	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%
MINISTRE DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT SOCIAL	1	0,8%	1	2,9%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	4	3,2%	0	0,0%	2	4,3%	2	5,6%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
SERVICES RATTACHES	3	2,4%	0	0,0%	0	0,0%	3	8,3%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	5	4,0%	0	0,0%	2	4,3%	3	8,3%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
MINISTRE DE LA SANTÉ ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE	12	9,5%	3	8,6%	8	17,0%	1	2,8%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
MINISTRE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'URBANISME	3	2,4%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
MINISTRE DU COMMERCE	3	2,4%	0	0,0%	3	6,4%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
CONSEIL CONSTITUTIONNEL	1	0,8%	0	0,0%	1	2,1%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	1	0,8%	0	0,0%	1	2,1%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
PARQUET GENERAL	2	1,6%	0	0,0%	2	4,3%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
COUR SUPREME	2	1,6%	0	0,0%	2	4,3%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
MINISTRE DE L'INDUSTRIE ET DES MINES	2	1,6%	0	0,0%	2	4,3%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
	65 000 000	0,0%	0	0,0%	65 000 000	1,1%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%



Annexe 2

REPARTITION PAR TYPES MARCHES PAR INSTITUTION ET MINISTERE

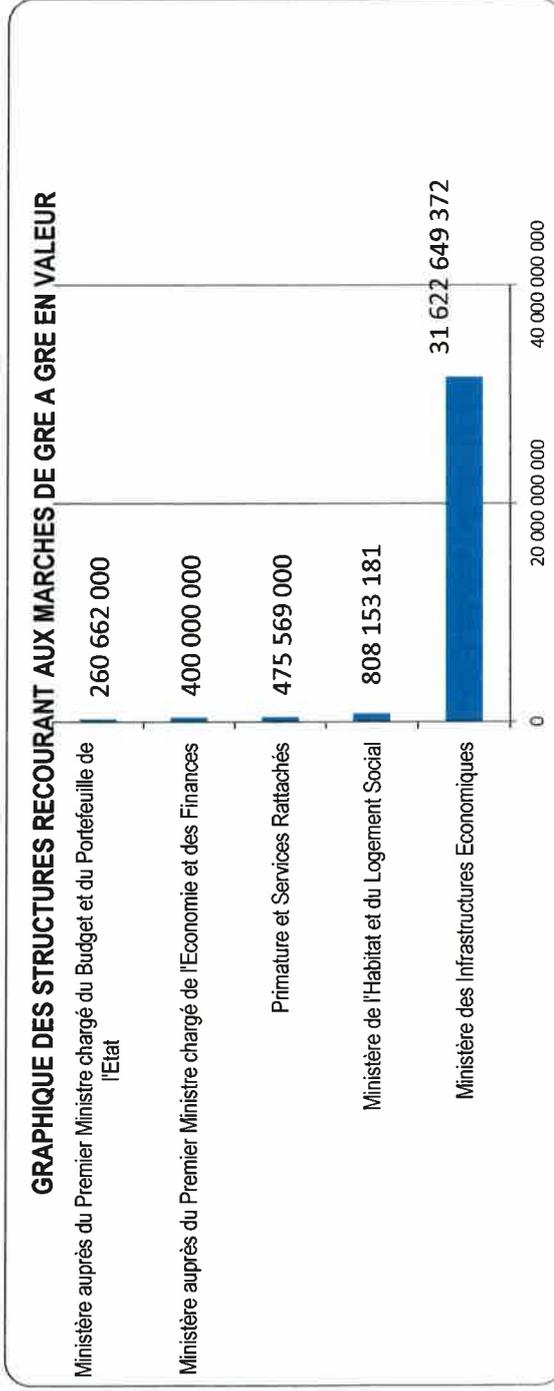
INSTITUTION / MINISTRE	TOTAL		TRAVAUX		FOURNITURES		PRESTATIONS		LCVM		CONV		CNC	
	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%
MINISTRE DE LA SALUBRITE URBAINE ET DE L'ASSAINISSEMENT MEDIATAURE	2	1,6%	0	0,0%	2	4,3%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
	51 379 935	0,0%	0	0,0%	51 379 935	0,9%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
	2	1,6%	0	0,0%	2	4,3%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
	40 000 000	0,0%	0	0,0%	40 000 000	0,7%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
MINISTRE DELEGUE AUPRES DE LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE, CHARGE DE LA DEFENSE	1	0,8%	1	2,9%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
	37 526 596	0,0%	37 526 596	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
MINISTRE DE L'ECONOMIE NUMERIQUE ET DE LA POSTE	2	1,6%	2	5,7%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
	8 630 518	0,0%	8 630 518	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA PROTECTION SOCIALE	2	1,6%	2	5,7%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
TOTAL	126	100,0%	35	27,8%	47	37,3%	36	28,6%	1	0,8%	7	5,6%	0	0,0%
	176 494 748 834	100,0%	161 739 206 159	91,6%	5 934 441 097	3,4%	4 904 828 683	2,8%	514 835 003	0,3%	3 401 437 892	1,9%	0	0,0%

Annexe 3 : Répartition des marchés de gré à gré par institution et ministère (en valeur)

CLASSEMENT DES MINISTÈRES RECOURANT AU MARCHÉ DE GRÉ À GRÉ

INSTITUTION ET MINISTÈRES	Montant
Ministère des Infrastructures Économiques	31 622 649 372
Ministère de l'Habitat et du Logement Social	808 153 181
Primature et Services Rattachés	475 569 000
Ministère auprès du Premier Ministre chargé de l'Économie et des Finances	400 000 000
Ministère auprès du Premier Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'État	260 662 000

Source: DMP

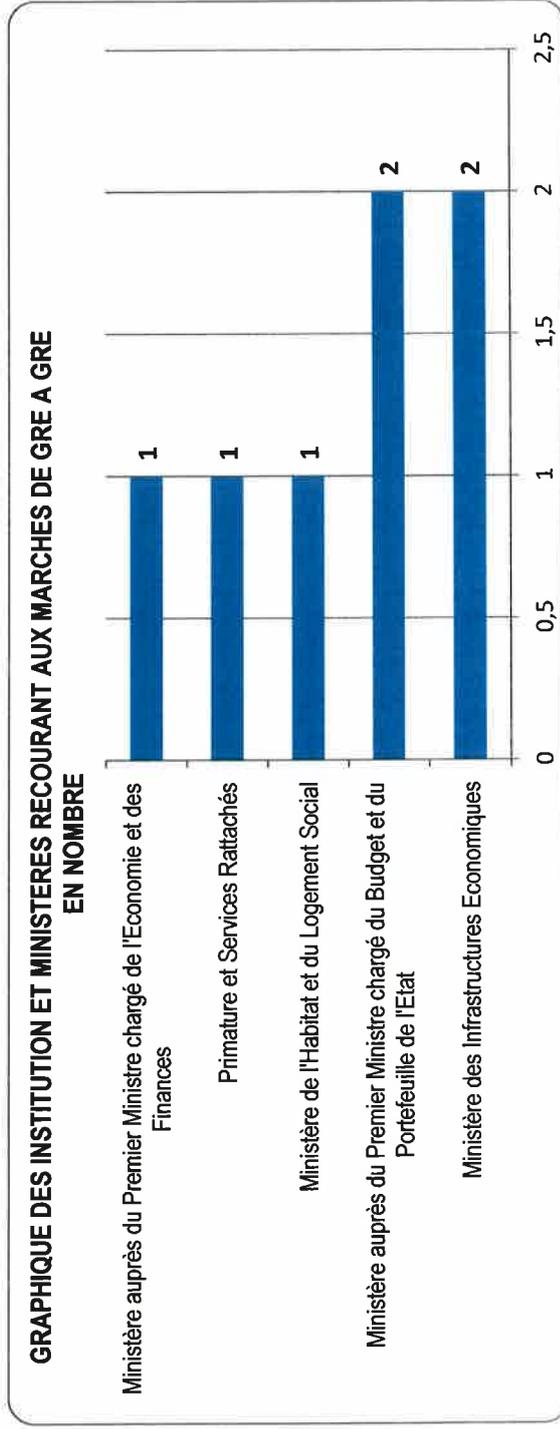


Source: DMP

Annexe 3 : Répartition des marchés de gré à gré par institution et ministère (en nombre)

INSTITUTION ET MINISTÈRES	Nombre
Ministère des Infrastructures Economiques	2
Ministère auprès du Premier Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat	2
Ministère de l'Habitat et du Logement Social	1
Primature et Services Rattachés	1
Ministère auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie et des Finances	1

Source: DMP



Source: DMP

ANNEXE 4 - ETAT COMPARATIF DES DELAIS SELON LES ETAPES DE PROCEDURES (Marchés approuvés de janvier à mars 2016)

Institutions/Ministères	Préparation			Publicité										Ouverture, attribution et approbation										Nombre de marchés traités
	Examen des DAO par la DMP	En cas de rejet du DAO, retour du dossier à la DMP après prise en compte des corrections	Vaillation définitive du DAO	Délai moyen traitement DAO (entrée - sortie)	Délai moyen de publication ou programmation	Délai moyen travaux CJO	Délai moyen demande ANO	Délai moyen traitement ANO DMP	Notification attribution et invitation à signer le projet de marché	Publication des résultats et délais de recours	Délai moyen signature attributaire	Délai moyen signature AC et numérotation	Délai moyen approbation	Délai moyen entre ouverture et approbation	Notification approbation	Délai moyen de passation								
Délai réglementaire	5	3	3	11	30	8	3	5	3	10	3	5	7	44	3	88	31							
Ministère auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie et des Finances	3,0	21,0	5,0	19,0	30,0	22,0	6,0	6,0			54,0	14,0	4,0	101,0		150,00	1							
Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural	3,7	6,2	2,9	10,2	30,0	98,0	12,0	13,0			9,0	25,0	3,0	155,0		195,24	1							
Ministère de l'Industrie et des Mines	1,0	2,0	1,0	2,0	30,0	11,0	11,0	5,0			12,0	9,0	4,0	48,0		80,00	1							
Ministère des Infrastructures Economiques	5,5	2,8	2,3	7,7	23,7	26,1	20,6	9,9			56,5	46,3	6,8	152,4		183,78	31							
Somme total	13,2	32,0	11,2	38,9	113,7	157,1	49,6	33,9	0,0	0,0	131,5	94,3	17,8	456,4	0,0	609,0								
Nombre d'initiatives et de ministères	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0								
Délais réglementaires (A)	5	3	3	11	30	8	3	5	3	10	3	5	7	44	3	88								
Délais moyens fin mars 2016 (B)	3,3	8,0	2,8	9,7	28,4	39,3	12,4	8,5	0,0	0,0	32,9	23,6	4,4	114,1	0,0	152,25								
Différence (A) - (B)	1,7	-5,0	0,2	1,3	1,6	-31,3	-9,4	-3,5	3,0	10,0	-29,9	-18,6	2,6	-70,1	3,0	-64,3								

Source: DMP

Passation		Marchés traités
Moyenne	152,25	34
Min	80,0	
Max	195,2	

Annexe 5 : Courriers de relance par Institution et ministères au 1^{er} trimestre 2016

N°	MINISTERES	STRUCTURES VISEES	RELANCE	OBSERVATIONS
1	Pétrole et de l'Energie	Société Nationale d'Opérations Pétrolières de Côte d'Ivoire (PETROCI)	3	Un (1) courrier pour la relance de trois (3) appels d'offres
2	Communication	Agence Ivoirienne de la Gestion des Fréquences (AIGF)	1	R. A. S
3		Radiodiffusion Télévision Ivoirienne (RTI)	1	
TOTAL			5	

Source : DMP

ANNEXE 6 - Nombre et montant des lignes en procédures simplifiées et procédure normale

TYPE STRUCTURE	Procédure Simplifiée de demande de Cotation (PSC)				Procédure Simplifiée à compétition Limitée (PSL)				Procédure Simplifiée à compétition Ouverte (PSO)				Procédure Normale				TOTAL GENERAL	
	Moins de 30 Millions		30 à 60 Millions		60 à 100 Millions		>=100 Millions		60 à 100 Millions		>=100 Millions		>=100 Millions		TOTAL GENERAL			
	NB	%NB	Montant	%Mt	NB	%NB	Montant	%Mt	NB	%NB	Montant	%Mt	NB	%NB	Montant	%Mt	NB	Montant
Administration Centrale	41 173	98,1	61 218 353 054	6,8	207	0,5	8 656 234 275	1,0	128	0,3	9 901 308 760	1,1	451	1,1	826 210 796 885	91,2	41 969	905 986 692 974
Etablissements Publics Nationaux	920	69,8	9 226 716 153	7,7	173	13,1	7 088 578 283	5,9	88	6,7	6 894 803 650	5,8	137	10,4	96 244 750 508	80,6	1 318	11 478 479 992
Collectivités territoriales	508	70,2	2 189 379 675	19,2	92	12,7	1 113 120 585	9,7	31	4,3	703 838 000	6,1	93	12,8	7 462 141 552	65,0	725	354 571 205 509
Sociétés d'Etat	92	27,4	951 227 613	0,27	47	14,0	1 797 209 313	0,5	41	12,2	2 743 856 373	0,8	156	46,4	349 078 912 210	98,5	336	1 391 491 227 069
TOTAL GENERAL	42 694	95,3	79 595 676 695	5,3	519	1,2	18 655 142 436	1,3	288	0,6	20 243 806 783	1,5	847	1,9	1 278 996 601 155	91,9	44 348	1 317 895 550 374

Source: DMP

TYPE STRUCTURE	Procédures Simplifiées PSC + PSL + PSO				Procédure Normale				TOTAL GENERAL	
	Moins de 30 Millions		>=100 Millions		>=100 Millions		TOTAL GENERAL			
	NB	%NB	Montant	%Mt	NB	%NB	Montant	%Mt	NB	Montant
Administration Centrale	41 508	98,9	79 775 896 089	8,8	461	1,1	826 210 796 885	91,2	41 969	905 986 692 974
Etablissements Publics Nationaux	1 181	89,6	23 210 098 085	19,4	137	10,4	96 244 750 508	80,6	1 318	119 454 648 594
Collectivités territoriales	632	87,2	4 016 338 440	35,0	93	12,8	7 462 141 552	65,0	725	11 478 479 992
Sociétés d'Etat	160	53,6	5 492 293 299	1,5	156	46,4	349 078 912 210	98,5	336	354 571 205 509
TOTAL GENERAL	43 501	95,1	112 494 625 914	8,1	847	1,9	1 278 996 601 155	91,9	44 348	1 391 491 227 069

Source: DMP

Annexe 7 : Situation des activités de formation et de renforcement de capacités

I. SEANCES DE FORMATION DES CADRES ET AGENTS DE LA DMP

N° d'ordre	PERIODE	THEMES	PUBLIC-CIBLE	NOMBRE DE PARTICIPANTS
1	25/02/2016	Appropriation du Dossier d'Appel d'Offres pour une correction plus efficace	Cadres	26
2	03/03/2016	Appropriation du Dossier d'Appel d'Offres pour une correction plus efficace		34
3	24/03/2016	Appropriation des nouvelles mesures de passation des marchés publics		36
4	31/03/2016	Formation des cadres sur l'actualisation et la révision des prix dans les marchés publics		32
MOYENNE				32

II. SEANCES DE FORMATION A L'ENDROIT DES ACTEURS

PERIODE	PUBLIC –CIBLE	THEME	FINANCEMENT	NOMBRE DE PARTICIPANTS
02 février 2016	Directeurs des Affaires Financières des Ministères et Coordonnateurs des projets	Conférences de rentrée budgétaire 2016 sur les marchés publics	DGBF	258
03 février 2016	Sociétés d'Etat et Assimilés		DMP	78
04 février 2016	Ordonnateurs de crédits des EPN		DGBF	96
09 février 2016	Contrôleurs Financiers		DGBF	53
10 février 2016	Ordonnateurs de crédits des Collectivités du District d'Abidjan		DMP	36
11 février 2016	Contrôleurs Budgétaires		DGBF	72
12 février 2016	Directeurs Régionaux du Budget, des Marchés Publics et de la Solde et Contrôleurs Financiers en Région		DGBF	75
10 février 2016	Ministères des Infrastructures Economiques		MIE	50
22 mars 2016	Ministères des Infrastructures Economiques			40

23/02/2015	Directeurs des Affaires Financières des Institutions de l'Etat	administrateurs de crédits sur les procédures nouvelles	DGTCP	28
Mardi 1 ^{er} mars 2016	Agents Comptables des EPN et des Collectivités du District d'Abidjan	Conférences de rentrée budgétaire 2016 sur les marchés publics	DMP	73
10 mars 2016	Ministère de l'Education Nationale	Cellule de Passation des marchés publics : rôles, missions et compétences	MEN	40
11 mars 2016	Acteurs de la dépense publique du Département d'Abidjan	Les innovations du système des marchés publics	Préfecture d'Abidjan	300
15 au 18 mars 2016	Acteurs marchés du Comité de privatisation	Appropriation des procédures de marchés publics par les cadres et acteurs marchés du Comité de Privation	Comité de privatisation	13
TOTAL				1212

III. PARTICIPATION AUX SEMINAIRES

PERIODE	ORGANISATEUR	PUBLIC CIBLE	THEME	NOMBRE DE PARTICIPANTS DE LA DMP
11 et 12 février 2016	Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP)	Partenaires et acteurs des marchés publics	Réflexions et dispositions pour une exécution efficace des marchés publics pour la gestion 2016	08
TOTAL				8

IV. APPUI TECHNIQUE

PERIODE	OBJET DE L'APPUI TECHNIQUE	STRUCTURE BENEFICIAIRE
26 et 27 février 2016	Elaboration de dossiers de consultation	Secrétariat Général du Gouvernement